



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 14 janvier 2022**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, M. Alexandre FRIESS

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH.

Le Maire ouvre la séance par l'adoption du PV de la séance du 3 décembre 2021 et par la présentation de ses vœux de bonne année aux conseillers municipaux. Il espère que 2022 sera également une année faste pour la commune de Pfulgriesheim.

M. Bertrand MEYER souhaiterait qu'une action de collecte et de broyage des sapins puisse être organisée en déchetterie en 2023 après les fêtes de fin d'année. De cette manière, chaque famille participant à l'opération pourrait récupérer des copeaux réutilisables pour son jardin ou ses plantes d'intérieur.

RESULTAT BUDGETAIRE 2021 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

Ces deux points sont traités conjointement. Le résultat budgétaire provisoire de l'exercice 2021, à faire valider par le trésorier, est présenté par la secrétaire de Mairie à l'assemblée. Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé d'environ 302 000 € et un excédent d'investissement cumulé d'environ 680 000 €.

Les projets d'investissements à réaliser ou déjà engagés pour 2022 sont les suivants :

- la réhabilitation de l'ancienne agence du Crédit Mutuel au 1 rue d'Offenheim, actuellement au stade des études d'avant-projet sommaire ;
- la construction de la nouvelle école maternelle et la création du périscolaire sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Kochersberg, opération en cours, ayant fait l'objet du versement d'une première participation financière de 300 000 € au budget communal 2021 ;
- la création d'une bande cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim, également sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Kochersberg, qui devrait être achevée au mois de juin 2022.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande si la réfection de la voirie rue des Bleuets et la rénovation énergétique du foyer paroissial pourraient être inscrits dans la programmation des investissements de 2022. Il est répondu que ces projets complémentaires devront être différés compte-tenu des priorités définies.

Le Maire propose aux élus de réfléchir aux autres travaux qui pourraient être envisagés en 2022 et de refaire le point à ce sujet lors de la prochaine séance du conseil municipal le 11 février 2022.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE EN TARIF JAUNE

L'actualité de la hausse du prix de l'énergie est devenue une réalité concrète pour la commune qui a dû renouveler au 1^{er} janvier 2022 trois contrats de fourniture d'énergie en tarif jaune, au prix du marché, pour alimenter la salle des fêtes, l'école élémentaire et le Club House. A l'heure actuelle, la commune bénéficie du prix réglementé du kWh dans le cadre de ses contrats en tarif bleu, inférieurs à 36 kVA, pour ses bâtiments publics et l'éclairage public. Pour les trois bâtiments précités qui nécessitent une puissance supérieure à 36 kVA, la commune doit souscrire des contrats au prix du marché depuis 2016, en sollicitant soit le concessionnaire du réseau, Electricité de Strasbourg, ou les fournisseurs d'énergie utilisant le réseau électrique.

Réhabilitation de l'ancienne agence du Crédit Mutuel

Suite à la séance du 5 novembre 2021, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec M. Philippe KRETZ du bureau Architectes et Partenaires d'Eckbolsheim pour 24 912 € TTC, présenté à l'assemblée avec les plans de l'avant-projet sommaire, en vue de réhabiliter l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel au 1 rue d'Offenheim. Dans le cadre de cette opération, une subvention d'un montant maximum de 58 820 € a été attribuée à la commune par la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité communal sur présentation d'une première facture de travaux avant le 30 juin 2022. Une réunion d'information sera programmée avec l'architecte pour présenter le projet au conseil municipal.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire présente au conseil municipal le projet des orientations d'aménagement et de programmation modifiées se rapportant à la zone à urbaniser au lieudit Meyeracker à Pfulgiesheim, destiné à être approuvé dans le cadre de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. M. Bertrand MEYER fait la proposition de déplacer en face du Collège de la Souffel l'arrêt de bus actuel de la rue de Griesheim/rue des Vignes qui est en pente et qui ne permet pas la prise en charge des personnes à mobilité réduite. Cette proposition sera soumise à l'aménageur afin qu'elle soit intégrée dans les équipements communs du futur lotissement lors de la réunion de présentation de l'habitat intermédiaire qui aura lieu le 20 janvier 2022 en Mairie à laquelle sont conviés les conseillers municipaux.

DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER RUE DE LA MONTEE

Un permis d'aménager a été déposé le 10 janvier 2022 sur le secteur classé en zone 1AU de 70 ares dans la partie terminale de l'impasse de la Montée en vue de la création d'un lotissement d'habitation de 11 lots. Une communication sera faite aux habitants à ce sujet.

DIVERS

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en Mairie :

- en date du 30 décembre 2021 portant sur le terrain bâti 14 rue des Bleuets, en section 6 parcelle 115 d'une superficie de 3.22 ares ;
- en date du 15 décembre 2021 portant sur le terrain bâti 19 rue du Levant, en section 10 parcelle 297 d'une superficie de 3.49 ares ;
- en date du 14 janvier 2022 portant sur le terrain bâti 4 rue de Pâques, en section 1 parcelle 18 d'une superficie de 9.05 ares ;
- en date du 14 janvier 2022 portant sur le terrain bâti 14 rue de Lampertheim, en section 1 parcelles 1 et 92 d'une superficie totale de 5.39 ares ;
- en date du 11 janvier 2022 portant sur le terrain bâti 44 rue des Bleuets, en section 6 parcelle 100 d'une superficie de 3.59 ares ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

Contrat de déneigement

Jusqu'à présent la prestation de déneigement des voies publiques de la commune était assurée par M. Charles SIMON dans le cadre d'un contrat de prestations avec le SIVOM la Souffel. Suite au départ à la retraite de M. SIMON Charles, le Maire propose la candidature de M. Lionel ROTH, agriculteur. En cas d'accord de l'intéressé, un nouveau contrat avec des tarifs éventuellement renégociés sera signé dans les meilleurs délais. Pour mémoire, l'agriculteur utilise son tracteur équipé d'une lame à neige qui appartient à la commune pour déblayer la neige sur la voie publique et permettre ensuite les opérations de salage par les agents du SIVOM.